



Prise en charge dépannage

Par Tof42800

Bonjour suite à un sinistre le 5 août mon véhicule a été dépanné mais le dépanneur n'a pas trouvé de garage pour déposer le véhicule. Le 9 août je trouve un garage où je signe un document de prise en charge. Le 14 août le dépanneur me rappelle pour me dire qu'il avait patienté trop longtemps et qu'il avait ramener le véhicule chez lui et que pour relivrer le véhicule il me demande de payer car il a dépassé le forfait Dois je payer?
Cordialement